



BENEFICIEZ GRATUITEMENT DU DIAGNOSTIC DE PROTECTION SOCIALE DE VOS ENTREPRISES DU BTP

Le diagnostic de protection sociale réalisé par les conseillers de PRO BTP vous permet de vous assurer que vos clients respectent leurs obligations et que leurs salariés sont bien protégés.

- **Un service adapté pour répondre aux spécificités du secteur du BTP**

Les employeurs du BTP doivent mettre en place, au profit de leurs salariés, un régime prévoyance qui doit être conforme aux dispositions des trois accords collectifs applicables respectivement aux ouvriers, aux employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) et aux cadres.

Pour ce qui est des droits à la retraite complémentaire de leurs salariés, ils sont tenus d'adhérer à PROBTP qui collecte les cotisations et verse les prestations.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette adhésion dépend de l'identifiant de convention collective (IDCC) renseigné dans votre première déclaration sociale nominative.

Les entreprises du BTP doivent opter pour une complémentaire santé collective qui respecte les garanties minimales prévues dans le panier de soins et les exigences des contrats solidaires et responsables.

- **Un service clé en main par des experts de la protection sociale du BTP**

L'expert PRO BTP établira pour l'ensemble de vos clients du BTP un diagnostic des contrats mis en place.

Cette étude porte sur les garanties dites « de base » et sur les options éventuellement souscrites avec la complémentaire « frais de santé », la prévoyance et la retraite complémentaire.

Pour effectuer le diagnostic, contactez PROBTP au 04 92 13 52 10, prenez RDV, un conseiller se déplace dans votre cabinet.

Retrouvez-nous sur www.probtp.com